



L'Asip prône la division syndicale et fait le jeu de la direction

Le refus de l'Asip de soutenir la mobilisation pour l'annulation du licenciement d'un délégué syndical pour des raisons pseudo-légales est fausse et incompréhensible en se basant uniquement sur les déclarations du directeur technique qui est juge et partie dans cette affaire.

Comment les dirigeants de l'Asip peuvent-ils accepter sans sourciller les déclarations du directeur technique prétendant que ce licenciement n'a rien à voir avec les activités syndicales de notre collègue Didier Burkhardt ?

Bien sûr, la défense « juridique » de Didier est assuré par un avocat mais est-ce que nous devons laisser faire sans réagir syndicalement ?

L'Asip ne fait-elle pas fausse route en prônant la division syndicale alors que les salarié-e-s des TPG subissent tous les jours des pressions tant à l'intérieur de l'entreprise (horaires exploitation - organisation du travail au secteur technique - suppressions de postes de cadres, etc.) qu'à l'extérieur (motion PDC demandant une baisse des salaires ; mise en concurrence des lignes transfrontalières, etc.)

Comment l'Asip peut prétendre défendre les intérêts des salarié-e-s des TPG tout en acceptant le licenciement d'un représentant du personnel ?

Plus que jamais, l'unité syndicale est nécessaire ! Espérons que les membres de l'Asip comprendront mieux que leurs dirigeants les enjeux qui se cachent derrière le licenciement d'un délégué syndical !

Signez et faites signer la pétition de soutien demandant l'annulation du licenciement de notre collègue !

Genève, 16 mai 2007